



Plus de choix et de souplesse pour vous... et vos clients

La solution d'assurance collective de Manuvie pour petites entreprises vous offre encore plus de souplesse qu'auparavant au chapitre de la gestion des coûts et de la conception des régimes pour vos clients.

Les améliorations ci-après ont été apportées afin que vous puissiez inclure de nouvelles caractéristiques dans la structure des régimes de groupes comptant de 2 à 50 participants. Il vous sera ainsi plus facile que jamais de répondre aux besoins du marché des petites entreprises.



UNE GESTION DES COÛTS FACILITÉE PAR UN PLUS GRAND CHOIX D'OPTIONS

Plus d'options sont maintenant offertes afin de vous aider à contrôler les coûts associés à plusieurs des éléments clés des régimes de vos clients, notamment :

- les maximums globaux de l'assurance maladie complémentaire (AMC);
- la franchise de l'AMC et de la garantie Soins dentaires (davantage de franchises offertes – de 0 à 300 \$);
- les maximums au titre des médicaments et des soins de la vue;
- les frais d'exécution d'ordonnance – de 1 à 10 \$ (sauf au Québec);
- les soins de la vue – possibilité d'un examen par période de 12 mois pour les enfants et d'un examen par période de 24 mois pour les adultes;
- le maximum pour les soins dentaires de base de niveaux I et II peut s'établir à aussi peu que 500 \$.

Les options de couverture suivantes peuvent maintenant être exclues :

- couverture à l'étranger;
- couverture des soins et des services paramédicaux.



PLUS DE SOUPLESSE À L'ÉGARD DE LA STRUCTURE DE RÉGIME

Vous bénéficiez également d'une plus grande souplesse lors de la conception du régime de chaque client afin de satisfaire leurs besoins particuliers. Par exemple, vous pouvez maintenant :

- présenter des demandes de soumission comptant plus de deux catégories;
- mettre en place une structure de régime comportant des comptes distincts;
- créer différentes structures de taux par catégorie ou par compte;
- tenir compte de différents traitements fiscaux en fonction des catégories pour l'assurance invalidité de courte durée (ICD) et l'assurance invalidité de longue durée (ILD);
- bénéficier de barèmes par paliers et de taux supplémentaires pour l'assurance ILD;
- obtenir des tableaux des prestations d'assurance vie;
- avoir accès à de nouveaux régimes d'assurance décès et mutilation accidentels (DMA).



DAVANTAGE DE GARANTIES DE TAUX

Nous garantissons maintenant des taux pour des périodes de 24, 28, 36 et 40 mois pour les garanties mises en commun suivantes (groupes comptant 10 participants ou plus) :

- assurance vie;
- assurance décès et mutilation accidentels (DMA);
- assurance vie des personnes à charge;
- assurance ILD.



PLUS DE GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez inclure des garanties supplémentaires dans les régimes que vous concevez, notamment :

- l'hospitalisation en chambre à un lit;
- les prestations versées au survivant dans le cadre de l'assurance vie des personnes à charge;
- les soins dentaires de niveau 5 (traitements orthodontiques) offerts aux groupes comptant trois salariés souscrivant une garantie pour des personnes à charge.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre solution d'assurance collective pour petites entreprises et sur les améliorations précitées, veuillez communiquer avec votre représentant de Manuvie.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ÉLARGIS POUR L'ASSURANCE ILD

Grâce à nos critères d'admissibilité élargis pour l'assurance ILD, vous pouvez maintenant cibler un plus grand nombre de clients! En effet, nos critères d'admissibilité ont été étendus aux secteurs suivants :

- concessionnaires automobiles;
- restaurants;
- hôtels et motels;
- certains services aux entreprises, comme le nettoyage.

